

## DELIBERATION 2017-93

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

**ABSENTS** : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML

Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU DOMAINE DU TERRAL**

Le Domaine du Terral est un site important de la Commune de Saint Jean de Védas. Il regroupe les écoles d'arts, le théâtre le Chai du Terral, des salles mises à disposition ou à louer, la salle des mariages ainsi qu'un parc important.

Face à l'augmentation d'activités et au nombre de manifestations accueillies, ce document a été rédigé afin que chacun puisse connaître les règles à respecter sur ce site et qu'elles puissent être appliquées. Ce règlement contribuera à la bonne cohabitation de tous et à la préservation du Domaine.

Le règlement porte sur trois parties essentielles :

. **L'utilisation des salles** : mise en place, nettoyage, rangement, utilisation du matériel, prévention des nuisances sonores, sécurité... ;

. **La cour du Terral** : interdiction de rentrer des véhicules sauf en cas de force majeure, préservation des espaces verts, attitude respectueuse face au site, etc ...

. **Le parc du Terral** : tenue et respect du lieu, mariages, entretien du parc, diverses interdictions...

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le 13/11/2017

SLO

Pour	UNANIMITÉ
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de règlement intérieur correspondant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

